



Section Organisation des Compétitions du Dimanche

SAISON 2018/2019

PROCÈS-VERBAL n°56

Réunion du : Mardi 18 juin 2019

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** francs pour les toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COMMUNIQUÉ – CHAMPIONNAT U20

Le Comité Directeur de la Ligue, lors de sa réunion du 1^{er} avril 2019, a décidé de créer, **tant au niveau régional que départemental, un Championnat U20.**

Vous pouvez prendre connaissance du détail de cette nouvelle compétition en cliquant sur le lien suivant : <https://paris-idf.fff.fr/simple/un-nouveau-championnat-u20-en-ligue-et-en-district-la-saison-prochaine/>

COMPOSITION des GROUPES des CHAMPIONNATS REGIONAUX 2019 / 2020 **Toutes Catégories**

Les compositions de groupes ayant été arrêtées (sous réserve des procédures en cours), il ne sera plus possible de tenir compte des éventuels souhaits des clubs réceptionnés après la date du 18/06/2019.

Les clubs sont priés de communiquer les **dates d'indisponibilité des terrains au cours de la saison 2019/2020.**

U17 - CHAMPIONNAT**20506120 : PARIS F.C. / MANTOIS 78 F.C. du 19/05/2019 (R1)**

Reprise du dossier,

La feuille de match papier ayant été réceptionnée avant la date du 11/06/2019,

La Section annule sa décision du 11/06/2019 et entérine le score du match comme suit :

PARIS F.C. : 0 pt – 0 but

MANTOIS 78 F.C. : 3 pts – 1 but.

U15 – CHAMPIONNAT**Courriel de MELUN F.C. du 14/06/2019**

La Section confirme que les dispositions de l'article 14.12.5 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. seront appliquées dans le cas où la situation décrite par le club se présenterait.

C.D.M. – CHAMPIONNAT**Courriel du C.S. PORTUGAIS D'ANTONY du 13/06/2019**

La Section prend note.